

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### à l'interpellation Lena Lio – Combien de Vaudois travaillent en France en vertu de l'Accord sur la libre circulation des personnes ?

#### *Rappel de l'interpellation*

*Le Conseil du Léman a récemment rendu public un rapport commandé au Laboratoire d'économie appliquée de l'Université de Genève (UNIGE) intitulé : " La contribution des actifs transfrontaliers à l'économie de l'Espace lémanique ". Ce rapport démontre l'impact des travailleurs frontaliers de l'Ain et de la Haute-Savoie dans les trois cantons suisses bordant le Léman. Malheureusement, il ne fait nullement mention de l'impact des travailleurs frontaliers vaudois dans les départements français concernés, si tant est que des travailleurs frontaliers suisses se rendent en France pour travailler.*

*L'interpellant prie donc le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :*

- Combien de Vaudois traversent la frontière pour se rendre à leur travail en France ?*
- Quel est l'impact des travailleurs frontaliers vaudois sur le produit intérieur brut (PIB) de l'Espace lémanique ?*
- Quelle est l'évolution du nombre de frontaliers vaudois depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) ?*
- Respectivement, quel impact a eu le vote positif des Suisses à l'initiative populaire " Contre l'immigration de masse " sur l'embauche de frontaliers vaudois en France ?*

*Souhaite développer.*

*(Signé) Lena Lio*

#### **Réponse**

Le Conseil du Léman a rendu public le 11 octobre 2016 les résultats de deux études conduites sur les thèmes des flux frontaliers et des évolutions démographiques.

La première concerne la contribution des actifs frontaliers dans l'Espace lémanique. En moins de quinze ans, le nombre de travailleurs au bénéfice d'un permis frontalier a plus que doublé dans l'Espace lémanique sans que le taux de chômage n'augmente. Les actifs transfrontaliers de l'Ain et de la Haute-Savoie contribuent pour presque un franc sur cinq au PIB dans le Canton de Genève, un peu moins de 2 % dans le Canton de Vaud et environ 0,5 % en Valais. Pour l'ensemble de l'Espace lémanique, ces actifs contribuent pour environ 8 % au PIB des cantons. Une limitation des mouvements de la main-d'oeuvre frontalière aurait donc un impact fort sur la région.

La seconde étude présente les perspectives démographiques de l'Espace lémanique. L'introduction de contingents limitant l'immigration dans les cantons suisses à zéro – cas-limite étudié - aurait pour effet de réduire la croissance démographique de l'Espace lémanique de plus de moitié. En 2040, l'écart de

population occasionné par les contingents pourrait s'élever en effet jusqu'à quatre cent mille personnes. Par ailleurs, cette mesure accélérerait le vieillissement démographique : la population retraitée progresserait plus rapidement, alors que l'accroissement de la population en âge de travailler serait fortement réduit. Dès 2035, la population potentiellement active pourrait même tomber en dessous du niveau de 2014. Il en résulterait un rapport entre population retraitée et population active clairement plus défavorable.

- *Combien de Vaudois traversent la frontière pour se rendre à leur travail en France ?*

Les informations statistiques à disposition ne permettent pas de documenter précisément les flux de travailleurs vaudois passant la frontière pour exercer leur activité. En prenant la moyenne des résultats des Relevés Structurels (RS) de l'Office Fédéral de la Statistique de 2010 à 2014, il est possible d'arriver à une moyenne de 218 Vaudois travaillant en France.

Le relevé structurel est un élément du recensement fédéral de la population, qui complète les informations des registres avec des statistiques supplémentaires sur la structure de la population. Il est réalisé par écrit auprès d'un échantillon de la population. Comme les résultats reposent dans le cas d'espèce sur une dizaine de personnes interrogées chaque année, il n'est pas possible d'évaluer la tendance sur ces dernières années. A titre d'exemple, selon le RS 2014, 224 personnes domiciliées dans le canton de Vaud travaillent en France. En considérant un " intervalle de confiance statistique " à 95%, on se situe entre 101 et 346 personnes.

Au vue de la précision des résultats, il est uniquement possible de donner une estimation grossière de 200 personnes pour la période 2010-2014 et ceci avec toutes les précautions d'usage.

- *Quel est l'impact des travailleurs frontaliers vaudois sur le produit intérieur brut (PIB) de l'Espace lémanique ?*

L'impact des travailleurs frontaliers vaudois est très marginal, étant donné le chiffre évoqué plus haut.

- *Quelle est l'évolution du nombre de frontaliers vaudois depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) ?*

L'évolution du nombre de frontaliers vaudois n'est pas mesurable, mais très probablement non significative, étant donné le chiffre évoqué plus haut.

- *Respectivement, quel impact a eu le vote positif des Suisses à l'initiative populaire " Contre l'immigration de masse " sur l'embauche de frontaliers vaudois en France ?*

L'impact du vote de la population suisse en faveur de l'initiative populaire dite " contre l'immigration de masse " sur l'embauche de travailleurs frontaliers vaudois par des employeurs français ne peut être estimé précisément, étant donnée les flux identifiés plus haut et les outils statistiques à disposition.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 8 mars 2017.

Le président :

*P.-Y. Maillard*

Le chancelier :

*V. Grandjean*